

N° 16

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

**RENOUVELLEMENT  
DE LA  
CONVENTION  
RELATIVE A LA  
COLLECTE  
SÉLECTIVE DES  
DECHETS  
D'ÉQUIPEMENTS  
ÉLECTRIQUES ET  
ÉLECTRONIQUES  
MÉNAGERS  
AVEC  
L'ORGANISME  
COORDONNATEUR  
OCAD3E**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302\_CC\_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents excusés** : Jean-Pierre BRAT, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de déchets,

Considérant que Loire Forez agglomération réceptionne des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) sur ses 5 déchèteries fixes (Arthun, Estivareilles, Savigneux, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal) et sa déchèterie mobile en régie, à des fins de recyclage,

Considérant que OCAD3E était l'éco-organisme coordonnateur pour les DEEE pour la période 2015-2020,

Considérant que son agrément portant sur la validation d'un cahier des charges et d'un barème a été renouvelé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales en date du 23/12/2020, pour une durée de 6 ans, à savoir du 01/01/2021 au 31/12/2026.

Considérant qu'il est nécessaire qu'OCAD3E et Loire Forez agglomération signent une nouvelle convention dont la durée correspond à la fin de l'agrément d'OCAD3E, à savoir au 31/12/2026.

Cette convention a pour objet de régir les relations administratives et financières entre OCAD3E et Loire Forez agglomération. En effet, OCAD3E assure auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière et offre une interface garantissant :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

Parallèlement, l'OCAD3E conserve sa mission de coordination de la filière s'agissant :

- du suivi des obligations de la filière DEEE ménagers,
- de l'harmonisation de la communication des éco-organismes et des (éventuels) systèmes individuels.

Cette convention représente l'unique lien contractuel entre OCAD3E et Loire Forez agglomération pour la mise en œuvre des obligations qui pèsent sur les producteurs à l'égard des collectivités territoriales en matière de versements des soutiens financiers liés à la collecte sélective des DEEE. OCAD3E assure le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur.

Les soutiens reçus par Loire Forez agglomération sont estimés à 80 000 € par an, ce qui correspond aux versements habituels des années précédentes. Les factures sont émises trimestriellement sur la base de déclaratifs et comprennent une part fixe et une part variable en fonction du tonnage selon différentes catégories : gros équipements hors froid, gros équipements froids, petits appareils en mélange, écrans.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la collecte sélective des DEEE avec l'organisme coordonnateur OCAD3E,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que ses annexes.

Après avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la convention relative à la collecte sélective des DEEE avec l'organisme coordonnateur OCAD3E,
- autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*